

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

42, Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.
UNION POSTALE - - - - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

ABOLITION DE LA TAXE SUR LES VOYAGEURS

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'un projet de loi serait présenté à la législature de l'île du Prince-Edouard pour abolir la taxe que cette province avait imposée sur les voyageurs de commerce.

Cette taxe n'existe plus maintenant, la législature de l'île du Prince-Edouard a voté la semaine dernière son abolition. La loi, passée à ce sujet reportée au 1er janvier de l'année courante la date de son effet.

Le gouvernement provincial perd ainsi un revenu d'environ \$8,000, mais cette perte que fera le gouvernement sera largement compensée par le bien qui en résultera pour le commerce de l'île.

Cette mesure a été pour ainsi dire imposée à la province de l'île du Prince-Edouard à la conférence des premiers ministres des provinces à Ottawa, lors du règlement des subsides du gouvernement fédéral aux diverses provinces de la Puissance. Les autres provinces ont donné l'exemple à l'île du Prince-Edouard, aussi l'abolition de la taxe a-t-elle été votée sans aucune opposition.

Il n'y a aucun doute que désormais un grand nombre de voyageurs de commerce visiteront l'île.

ELECTORAT ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL

Les gens s'imaginent volontiers que dans un pays démocratique, les élus du suffrage ont pour devoir impérieux de s'incliner devant la volonté manifestée par l'expression de leurs électeurs. En théorie, ils ont raison, mais en pratique, ils ont tort.

Les électeurs de la municipalité de Montréal ont déclaré d'une façon non équivoque, dans une pétition qu'ils ont recueillie de milliers de signatures, leur volonté arrêtée relativement à une

diminution de moitié du nombre des échevins.

Que font les élus, les échevins, à la suite de cette pétition? Ils déclarent simplement que la chose est peu importante en soi et en renvoient l'étude aux calendes grecques... à un an.

Mais, dans un an, viendront aussi, pour un bon nombre de ces échevins, les idées de mars....

Sans nous apitoyer sur le sort qui les attend, continuons :

Les électeurs municipaux n'ont pas songé, sans motif, que la bonne administration des affaires de la Cité exigeait la séparation des pouvoirs. De là est venue l'idée de la création d'un bureau de contrôle comme il en existe en différentes Cités.

Les citoyens demandent que ce bureau de contrôle soit électif et que les électeurs soient les mêmes que ceux qui élisent les échevins.

Là encore les échevins se séparent de l'électorat et, au lieu d'un bureau de contrôle directement élu par le suffrage populaire, lui offrent un bureau technique formé de membres nommés par les échevins et subordonnés aux échevins.

Naturellement, les comités actuellement existant continueraient à fonctionner comme par le passé et on peut se faire une idée de l'indépendance qu'auraient les surintendants des départements vis-à-vis des comités des divers services.

Ces surintendants seraient membres du bureau technique, dit le projet, tant qu'ils se comporteraient bien, traduction libre : jusqu'à bon plaisir du roi, c'est-à-dire des comités ou du conseil.

Est-ce que des subordonnés, comme le seraient forcément les membres du bureau technique proposé, pourraient s'opposer à la continuation du régime de favoritisme et de patronage dont les citoyens demandent la cessation immédiate?

Non, évidemment.

Il nous faut donc un bureau de contrôle tel que le demande le public, bu-

reau indépendant dont les membres seraient élus par le public et responsable devant et envers le public qui leur renouvellerait ou leur retirerait sa confiance selon leur mérite.

La législature aura sûrement plus de respect pour la volonté populaire que n'en ont les élus du Conseil Municipal de Montréal.

LA PROSTITUTION

Faut-il poursuivre la prostitution dans ses derniers retranchements sans trêve ni merci, ou faut-il la réglementer? Telle est la question à l'ordre du jour.

Il existe des partisans de la répression totale, intégrale de la prostitution, de même que le système de la réglementation a ses avocats.

Ceux qui ne veulent à aucun prix entendre parler de tolérer un mal qui a toujours existé et qui, sans doute, durera jusqu'à la fin des siècles, se placent surtout et avant tout au point de vue religieux.

La religion ne reconnaît pas le vice, elle doit le combattre et, par conséquent, le traquer. Elle ne saurait donc composer avec lui.

Au point de vue religieux, au point de vue moral aussi, le principe de la répression est inattaquable. Ses partisans sont dans le vrai à ce double point de vue.

Mais la question ne doit-elle pas être examinée sous un autre angle?

C'est le point de vue auquel se placent les partisans de la réglementation : le point de vue social.

Le mal existe, disent-ils; il est impossible de l'extirper complètement. Tous les efforts faits de tous temps pour le couper dans sa racine ont été vains. Les peines les plus sévères n'ont pu venir à bout de la prostitution. Traquées d'un côté, les prostituées, réapparaissent de l'autre.

Si nous ne pouvons supprimer complètement la prostitution, du moins devons-nous faire en sorte de protéger la société.